



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00001

Numéro SIREN : 301 482 543

Nom ou dénomination : RSM SECNO

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2013 sous le numéro de dépôt 6487

RSM Secno
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 28 rue Alfred Kastler, 76130 MONT SAINT AIGNAN
301 482 543 RCS ROUEN

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 DECEMBRE 2013**

Le 19 décembre 2013 à 19 heures, les associés de la société RSM Secno se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 28 rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN, sur convocation faite par lettre simple remise en mains propres à chaque associé dans les délais légaux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc BOUDIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franck DUCLOS et Monsieur Rodolphe BERLEMONT, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe LAMBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Antoine CARMENT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent ...~~9200~~⁹²⁰² sur les 9200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'administration.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Démission d'un Administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Eric MASUREL de ses fonctions d'Administrateur à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

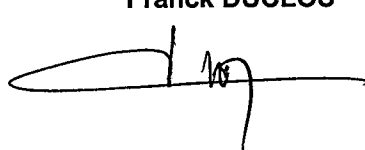
~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Le Président
Loïc BOUDIER


Le secrétaire
Philippe LAMBERT

Les scrutateurs
Franck DUCLOS


Rodolphe BERLEMONT
